



Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CIC LYONNAISE DE BANQUE CIC VILLEURBANNE, PLACE ALBERT THOMAS 69100 VILLEURBANNE
déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

M. Amine FOURTI, représentant de la société A2 GESTION S.A.S., Société par Actions Simplifiée
actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 1 RUE JUBIN 69100 VILLEURBANNE,
déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social
correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été
versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
M. Amine FOURTI	1 000	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera
bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des
Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six
mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 02 décembre 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

CIC Villeurbanne
Place Albert Thomas
69100 Villeurbanne
CIC Lyonnaise de Banque

JST14

Lu et approuvé

Amine FOURTI

✓ Certifié par  yosign

**Création de Société par Actions Simplifiée****ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

CIC LYONNAISE DE BANQUE CIC VILLEURBANNE, PLACE ALBERT THOMAS 69100 VILLEURBANNE
déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

M. Amine FOURTI, représentant de la société A2 GESTION S.A.S., Société par Actions Simplifiée
actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 1 RUE JUBIN 69100 VILLEURBANNE,
déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social
correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été
versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
M. Amine FOURTI	1 000	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera
bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des
Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six
mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 02 décembre 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

CIC Villeurbanne
Place Albert Thomas
69100 Villeurbanne
CIC Lyonnaise de Banque

JST14



**Création de Société par Actions Simplifiée****ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

CIC LYONNAISE DE BANQUE CIC VILLEURBANNE, PLACE ALBERT THOMAS 69100 VILLEURBANNE
déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

M. Amine FOURTI, représentant de la société A2 GESTION S.A.S., Société par Actions Simplifiée
actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 1 RUE JUBIN 69100 VILLEURBANNE,
déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social
correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été
versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
M. Amine FOURTI	1 000	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera
bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des
Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six
mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 02 décembre 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

CIC Villeurbanne
Place Albert Thomas
69100 Villeurbanne
CIC Lyonnaise de Banque

JST14



